

RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01809

Numéro SIREN : 535 213 706

Nom ou dénomination : D2I INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt 4625

REÇU LE

N° 2033-ASD 2020
- 5 MAI 2021

BILAN SIMPLIFIÉ

1

Désignation de l'entreprise SAS D2I INVESTISSEMENTS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

N° de Répertoire : _____

Néant

Adresse de l'entreprise 12 BOULEVARD DES SPORTS 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

SIREN 5 3 5 2 1 3 7 0 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le
[3] [1] [2] [2] [3] [1] [9]

		Brut	Amortissements-Provisions			Net
		1	2			3
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	1 701	016	1 158	543
Immobilisations corporelles *		028	68 755	030	28 077	40 678
Immobilisations financières * (1)		040	1 274 621	042		1 274 621
	Total I (5)	044	1 345 077	048	29 235	1 315 842
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 273 835	052		1 273 835
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 750 620	070		1 750 620
	Autres* (3)	072	365 066	074		365 066
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	269 572	086		269 572
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	3 659 092	098		3 659 092
	Total général (I + II)	110	5 004 169	112	29 235	4 974 934
PASSIF						Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000 000
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	18 256
	Réerves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131)		132	
	Report à nouveau				134	45 443
	Résultat de l'exercice				136	46 129
	Provisions réglementées				140	
	Total I	142				1 109 828
	Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTE(S) (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	2 525 100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	602 503
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	5 084)	172	737 503
	Produits constatés d'avance				174	
	Total III	176				3 865 106
	Total général (I + II + III)	180				4 974 934
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 296 456
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	508 379
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	SAS D2I INVESTISSEMENTS	Néant <input type="checkbox"/>	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	015	Exercice N clos le 13 11 2020 11 59	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services*		217	218 1 283 445	
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230 12 986	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 1 296 432	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : 60 957 - mobilier immobilier :)				242 553 121	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 534)	244 18 768	
Rémunerations du personnel*				250 362 253	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 131 243	
Dotations aux amortissements*				254 20 701	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 1 090 698	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 205 734	
Produits financiers (III)	280	8 533		Charges financières (V)	294 124 069
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)		347			300 15 465
		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306 28 604
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310 46 129	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 46 129	
Réintégriations				314	
Rémunerations et avantages personnels non déductibles*				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318 46 479	
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 33 271	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330 114 966	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégriation (art. 239 séries D)	249) 251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions				997	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342	
Entreprises nouvelles (44 séries) 986		ZFU-TÉ (44, octies et ecties A) 987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44, séries A)	989		
ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Décrets report en arrière ou déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			350 104 323	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352 136 522	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370 136 522	372	

D2I INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 12 BOULEVARD DES SPORTS,
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS
535213706 RCS MEAUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 46 128,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	46 128,00 euros
Affectation à la réserve légale	2 500,00 euros
-----	-----
Solde	43 628,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	45 443,00 euros
-----	-----
Pour former un bénéfice distribuable de	89 071,00 euros
-----	-----
Distribution à titre de dividendes	29 000,00 euros
Soit 536,25 euros par action	
Affectation au compte de report à nouveau	60 071,00 euros

Le compte "report à nouveau" s'élève ainsi à 60 071 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit

être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédent le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 429 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

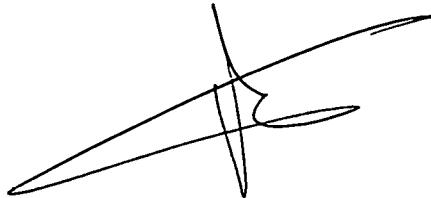
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Khaled DALI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Khaled DALI". The signature is fluid and somewhat abstract, with a large, stylized 'K' at the beginning.